



# Compte-rendu du CSA-M

Comité Social d'Administration Ministériel  
du 14 octobre 2026

## Face à la situation sociale, il est urgent de nous entendre

Le CSA-M du 14 octobre a été présidé par le secrétaire général pour l'administration, en présence du DRH-MD et de l'ensemble des organisations syndicales. Une fois de plus, **FO** regrette l'absence de la Ministre lors de cette instance. **FO** rappelle qu'en l'absence de la Ministre, le CSA-M perd en effet une large part de sa dimension ministérielle.

### ■ Déclarations liminaires et échanges avec l'administration

Après avoir écouté les déclarations liminaires des organisations syndicales (OS) le SGA remercie ces derniers pour leur implication au sein de l'instance. Il reconnaît les difficultés salariales liées au cadre de la Fonction publique et aux moyens financiers de l'État. **La situation de crise budgétaire conduit à des arbitrages qu'il considère comme non satisfaisants.** Sur ce point, il rejoint l'avis des représentants du personnel. Par contre, il récusé le parallèle fait entre les transformations actuelles avec celles découlant de la RGPP, que ce soit sur le fond ou sur les volumes. Il n'y a pas aujourd'hui de contraction des effectifs. Il rappelle l'exemple du SIAé et des AIA qu'il n'est plus question de transformer en EPIC.

**Le DRH-MD complète sur le sujet du pouvoir d'achat :** toutes les bonnes initiatives développées localement sont à partager. Des mesures gouvernementales ont été prises pour contenir le prix des carburants et aider les grands rouleurs. **Le terme « dystopie » pourrait illustrer la disproportion entre le budget prévu par la LPM et les mesures très réduites prises pour les personnels civils.** Il insiste sur le fait que ces derniers sont néanmoins pleinement reconnus pour leur engagement au sein du MINARM. Le 19 octobre aura lieu le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Fonction publique ; ce sera l'occasion de s'interroger sur l'avenir de la Fonction publique, le rôle des personnels civils. **Il apprécie que les organisations syndicales, dont FO, se préoccupent des conditions de travail des agents relevant du SRHC (service des ressources humaines civiles), dont les CMG.** Il reconnaît les difficultés liées à des SI perfectibles.

**FO revient sur la situation économique** et rappelle que ce n'est pas aux salariés de payer pour les conséquences des orientations prises par les gouvernements qui se sont succédés et qui ont mené à réduire les recettes. **Suite à la volonté de supprimer la majoration de 10% des pensions pour les parents de 3 enfants, FO demande au SGA et au DRH-MD de s'exprimer comme l'a fait le CEMA pour dénoncer ce projet.** **FO constate que les agents ont de plus en plus de difficultés à remplir le frigo :** le repas pris à la cantine est pour certains le seul vrai repas de la journée.



Concernant les transformations, **FO rappelle qu'il y a des agents poly restructurés qui gardent encore en mémoire la RGPP. Si l'administration s'améliore, c'est aussi sous la pression des OS. L'absence de déflation nette des effectifs ne signifie nullement qu'il n'y a pas de suppressions de postes.**

Si ces suppressions peuvent permettre, en parallèle, la création de nouveaux postes, elles n'en demeurent pas moins une réalité concrète pour les agents concernés, qui en subissent directement les conséquences et se trouvent bien souvent confrontés à des difficultés importantes de reclassement.

**FO souligne que le mécontentement est partout** et évoque la mobilisation au sein du CEA pour des revendications du pouvoir d'achat, et qui a fait se déplacer le conseiller social de la Ministre, sans oublier les agents de l'HIA de LEGOUEST qui demeurent mobilisés contre la fermeture des urgences. Ces mobilisations sont autant de signaux d'alerte que le ministère ne peut plus ignorer. Elles témoignent d'un malaise profond et d'une détermination des personnels à faire entendre leurs revendications.

## ■ Textes relatifs à la création de la direction de l'immobilier et de l'infrastructure de défense (D2ID)

**L'expert pour l'administration souligne que la création de la D2ID répond à un double enjeu : la réactualisation de la LPM et l'aptitude à soutenir un conflit d'engagement majeur.**

Il faut faire face à l'augmentation du plan de charge, notamment celle découlant de l'accueil des appelés du Service national. Il rappelle qu'au niveau du dialogue social, ont été organisées : 5 réunions formelles et 21 réunions informelles.

La D2ID s'appuie sur une administration centrale, 16 organisations déconcentrées et 2 organismes extérieurs. **Il n'y a pas de réduction des effectifs. Les postes supprimés étaient vacants.** Il entend le besoin d'information des agents : un webinaire est prévu pour prendre en compte les questions qui seront posées. **Il ajoute que les difficultés rencontrées par les agents pour disposer de moyens informatiques performants ont été prises en compte, notamment par l'instauration d'une direction numérique.**

**FO salue les efforts de communication effectués. Sur le terrain, il y a encore quelques inquiétudes,** notamment pour ceux qui ont déjà vécu des transformations. Les transformations devraient systématiquement apporter des améliorations pour les agents. Le dialogue renforcé entre la D2ID et la DRH-MD, et cette qualité de dialogue social, devraient être étendus à d'autres employeurs dont à ceux dont le poids est moindre au MINARM.

**VOTE → FO, CFDT, UNSA et CGC/CFTC : ABSTENTION - CGT : CONTRE.**

## ■ Textes relatifs à la création de la délégation au monde combattant et à la culture (DMCC)

**L'expert de l'administration rappelle que la création de la DMCC répond au besoin de réinstitutionnaliser des instances de concertation d'anciens combattants, mais aussi de constituer un guichet unique pour répondre aux sollicitations auprès de la DSNJ et de la DPMA. Il est également évoqué le SHD, qui va harmoniser et contrôler les règles de communication des archives. Il n'y a pas de postes véritablement supprimés, mais des transferts d'emplois.** Enfin, le contrôle scientifique et technique des archives sera assuré respectivement par le SHD pour l'écrit et par le ECPAD pour l'audiovisuel. **La situation des attachés principaux qui perdent leurs postes de chefs de bureau est prise en compte. L'évolution de leur IFSE et de leur NBI est soumise à l'arbitrage de la DRH-MD. Les missions de l'ONAC VG sont inscrites dans la loi. Il reconnaît la nécessité de communiquer auprès des agents pour expliquer le cadre de la création de la DMCC.**

**Le SGA rappelle le passage d'un ministère des Anciens Combattants de plein exercice, il y a 25 ans, à l'intégration d'une délégation au sein du SGA. La création de la DMCC découle d'une intention politique.**



Depuis quelques années, il est constaté une invisibilisation progressive des problématiques des anciens combattants âgés et de celles d'anciens combattants récents.

**FO déplore que ces éléments n'aient pas fait l'objet d'une communication claire par la Ministre déléguée.** Il y a bien un problème de méthode qui a généré beaucoup d'inquiétude parmi les agents de l'ONAC VG, d'autant plus qu'il y a déjà un problème avec la direction de l'ONAC.

**FO insiste pour que la communication soit déclinée au plus près des agents de l'ONAC VG et ne se restreigne pas à communiquer auprès de la directrice de l'ONAC, laquelle n'a retransmis aucune information aux agents.**

**FO souligne, par ailleurs, que l'ONAC rencontre des difficultés en terme de dialogue social et s'inquiète de la multiplication du nombre de demandes de sanctions disciplinaires demandées par la directrice de l'ONAC.**

**VOTE → FO, CFDT, UNSA, CGT et CGC/CFTC : ABSTENTION à l'unanimité.**

### ■ **Projet d'arrêté modifiant divers arrêtés portant création d'instances de dialogue social et relatif à l'organisation des élections professionnelles au sein du ministère des armées et des anciens combattants**

Cet arrêté prend en compte les créations de la D2ID, de la DMCC, de la FS de la DRSD et la fusion des 3 collèges de la CCP de l'Ecole Polytechnique.

**VOTE → FO, CFDT, UNSA et CGC/CFTC : ABSTENTION - CGT : POUR**

### ■ **Projet d'arrêté désignant les mesures complémentaires de transformation des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement**

L'expert de l'administration précise que cet arrêté prend en compte les créations de la D2ID, de la DMCC, mais aussi des évolutions touchant le CND.

**FO rappelle son opposition à la méthode « comme si », critique la pression instituée par la commande politique pour faire évoluer la FAB NUM, transformation mal comprise et ressentie comme brutale, qui présente une différence de méthode notable avec celle du SID. Auprès de FO, des agents contractuels se disent très inquiets pour leur avenir. Il en va de même pour des ingénieurs en détachement, qui craignent que la fin de leur détachement leur soit imposée.**

**L'expert du CND rappelle l'objectif d'une organisation selon 3 axes, dont une organisation en lignes de produits et chaîne de responsabilité plutôt qu'en pôle. Il souligne l'augmentation des emplois de catégorie A/niveau 1 et le renforcement technique. Il récuse la pression politique mais cite les menaces et attaques repoussées quotidiennement, ou encore la nécessité de relever le défi de l'IA.**

**Il n'y a pas de poste supprimé mais au contraire un effort de recrutement.** Le dialogue social a été constant avec une réunion par mois. Le mode « as if » ou « comme si » a été utilisé pour préparer la transformation. Il concerne essentiellement les encadrants dont le périmètre a changé. **Chaque agent peut être reçu à sa demande.** Il souligne l'effort RH pour accompagner la méthode « comme si ».

**Un cadre sera fixé avec les CMG pour prendre en compte les « comme si » comme étant des mobilités. Grâce à l'insistance de FO, comme lors des réorganisations du SCA, les mobilités anticipées doivent être reconnues et indemnisées par un « ticket mobilité ».**



**FO** veillera à la concrétisation de cet engagement. Le DRH-MD considère que la transformation du CND est une réussite. Les effectifs sont enfin stables après quelques années de déflation. Il rappelle que le MINARM a consenti un effort financier conséquent en appliquant la grille DINUM.

**VOTE** → **FO** et CGT : CONTRE - CFDT, UNSA et CGC/CFTC : ABSTENTION.

## ■ Concours ICD et TSEF – Evolution des spécialités

L'expert de l'administration exprime la volonté d'améliorer l'attractivité des concours en agissant sur les modalités d'affectation pour réduire le nombre de renoncations et sur l'évolution des spécialités. Une première étape est de faire évoluer les spécialités du domaine du numérique et de l'infrastructure pour être plus en phase avec les réalités des métiers et les formations initiales. Ce travail se poursuivra avec d'autres employeurs.

## ■ Intervention de FO sur la filière technique

**FO** comprend la volonté de l'administration de se pencher sur la filière technique et le travail effectué de rénovation des spécialités, tout en déplorant que ces arrêtés ne soient pas soumis pour avis en CSA-M. Nos métiers ont évolué.

**FO** salue les travaux engagés, notamment par le CND et le SID, pour réactualiser le nombre de spécialités et sous-spécialités des concours ICD et TSEF, **mais FO est vigilante quant à la multiplication de sous-spécialités qui ne s'appuient pas sur des formations initiales et qui cloisonneraient les agents dans des domaines trop spécifiques.** Cette multiplication des sous-spécialités au CND ne risque-t-elle pas de réduire les possibilités d'affectation et de choix offertes aux candidats, et ainsi d'accentuer les difficultés de recrutement ?

**FO** aurait souhaité qu'une réflexion soit menée par d'autres employeurs, comme la DGA et le SIAé qui recrutent dans la spécialité « aéronautique », spécialité qui pourrait se décliner en sous-spécialités : aérodynamique, structure, motorisation/propulsion, systèmes embarqués/avionique.

Il pourrait être pertinent de faire la distinction entre métiers de la logistique/supply chain et ceux de la production industrielle, ou encore HSE et développement durable.

**FO** constate aussi que des spécialités TSEF ne trouvent pas de continuité chez les ICD, comme la pyrotechnie, le froid et la climatisation.

La filière technique constitue un enjeu stratégique majeur pour le ministère des Armées, directement lié à sa capacité à répondre à ses missions, à préserver ses compétences et à garantir sa souveraineté.

Mais si, pour **FO**, les réflexions en cours sur les spécialités, les modalités de recrutement et la formation, constituent des leviers importants, elles ne peuvent constituer l'unique approche d'une rénovation, notamment s'agissant de la fidélisation des agents. **Ces derniers veulent des perspectives de carrière jusqu'à la catégorie A+, la reconnaissance de leurs qualifications et compétences. Les employeurs doivent être impliqués dans cette réflexion.**

**FO** rappelle l'encombrement à l'échelon sommital des TSEF2 et surtout des TSEF1, mais aussi le fait que la part des TSEF1 qui accèdent au corps des ICD, que ce soit par concours ou par examen pro, ne cesse de diminuer.

C'est pourquoi **FO** revendique un plan de requalification des TSEF1 en ICD. Cette revendication s'inscrit dans un projet de rénovation du corps des ICD qui prévoit un recrutement au second grade (ICDD) avec un niveau bac + 5.

**FO** n'oublie pas les ATMD, pour lesquels un plan de requalification est également nécessaire avec une réflexion sur l'approche inter-catégorielle et un accompagnement de formation.

**FO** demande que cette évolution des spécialités s'accompagne d'une analyse de ses effets.



## ■ Point sur les élections

La directrice de projet évoque beaucoup d'échanges quotidiens avec les OS pour traiter les incompréhensions et les erreurs. Les travaux de mise à jour des listes d'électeurs sont permanents. À la date du CSA-M, 364 listes ont été déposées, soit à peu près la moitié, dont 80 ont été validées.

La communication pour les élections se déclinera en « brèves » diffusées par mail et par l'actualisation des sites institutionnels. Les professions de foi seront visibles sur Intradef.

Le DRH-MD complète en précisant que la montée en puissance de la communication ne doit néanmoins pas conduire à saturer le réseau. Des messages seront régulièrement passés auprès des employeurs pour appeler au vote.

## ■ Questions diverses

### • Cartographie des comités sociaux d'action sociale

FO rappelle le vote unanime en CCAS des représentants civils ET militaires contre la nouvelle cartographie des comités sociaux d'action sociale. Même si des propositions des représentants ont été retenues, cette non-prise en compte d'un vote unanimement « contre » est un déni de dialogue social et de démocratie.

### • IJSS en cas d'AT/MP

FO attire également l'attention de l'administration sur les conséquences du décret 2026-909 qui instaure une baisse du plafonnement des IJSS en cas d'AT/MP, ce qui devrait impacter négativement les contractuels du MINARM.

## CONCLUSION

Pour FO, l'heure n'est plus aux constats ni aux déclarations d'intention, mais à l'ouverture de véritables négociations débouchant sur des avancées concrètes pour les personnels civils du ministère des Armées.

La priorité doit être donnée aux rémunérations et au pouvoir d'achat ! La reconnaissance de l'engagement des agents ne peut se limiter à des discours : elle doit se traduire sur les fiches de paie !

FO revendique la revalorisation des salaires, des primes et des indemnités, ainsi que la reconnaissance des qualifications et l'amélioration des déroulements de carrière.

FO exige également des négociations sur le temps de travail, sur les plans de requalification, la déprécarisation des contractuels, les recrutements, l'avenir des ouvriers de l'État avec une véritable stratégie RH ambitieuse pour cette population, la rénovation de la filière technique, la formation, l'impact de l'intelligence artificielle. Ces chantiers doivent faire l'objet d'accords de méthode fixant des objectifs précis, un calendrier, des moyens financiers et des engagements vérifiables.

Pour FO, négocier ne signifie pas accompagner des décisions déjà prises, mais obtenir de nouveaux droits et de réelles avancées sociales. Fidèle à la tradition du syndicalisme libre et indépendant défendue par André Bergeron, ancien secrétaire général de FO, notre organisation entend faire vivre un syndicalisme de revendication, de négociation et de résultats.

FO ne demande pas simplement à être entendue : FO exige des réponses, des engagements et des résultats.

**Face à l'urgence sociale, une seule exigence : ouvrir des négociations !**

Le 26 octobre 2026

